



CAP locales de préparation
à la liste d'aptitude pour la sélection
aux grades de Contrôleur et d'Inspecteur
Année 2015
Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Le ministère a encore annoncé 2,3 % d'économies budgétaires sur les crédits de fonctionnement et 2 546 suppressions d'emplois pour 2015 aux Finances, dont environ 2 000 pour la DGFIP.

Depuis 10 ans, ce sont près de 30 000 emplois supprimés ! Il faut y ajouter tous les postes vacants qui n'ont pas été pourvus !

Ces annonces vont encore dégrader les conditions d'exercice des missions des agents, leurs conditions de travail.

Aucune reconnaissance pour le travail accompli, les rémunérations continuent d'être bloquées, les suppressions massives d'emplois continuent et le volume de promotions par liste d'aptitude est en forte diminution cette année et cela sans que le nombre de places aux concours augmente.

Quel que soit le gouvernement, notre Administration reste sur l'autel des sacrifices au nom de l'austérité.

Les CAP locales doivent aujourd'hui examiner vos propositions pour la sélection par liste d'aptitude aux grades de contrôleur et d'inspecteur.

À nouveau, la CGT revendique que le concours soit la voie de recrutement privilégié, car il constitue le seul rempart possible contre l'arbitraire.

Nous revendiquons la transformation de la liste d'aptitude en un véritable examen professionnel (sans limitation de place).

Dans le cadre de ces CAP et de cet exercice qui s'impose à nous, la CGT entend agir afin d'assurer une équité dans le traitement des dossiers en obligeant à la transparence.

Cette sélection repose essentiellement sur une évaluation-notation totalement déconnectée de la valeur réelle des agents. La rédaction des appréciations et du tableau synoptique est très variable d'un chef de service à l'autre. Or, cette évaluation avec ces appréciations est l'élément essentiel qui permet de sélectionner les postulants.

À noter aussi que la « bonne » volonté des chefs de service de promouvoir leurs agents est aussi un élément primordial !

Dans ce cadre, la CGT revendique :

- l'établissement d'un rapport d'aptitude pour tous les postulants et non pour les seuls candidats classés « excellent » ; le minimum de transparence et d'objectivité voudrait qu'un rapport soit rédigé pour chaque candidat afin que les dossiers puissent être examinés sur les mêmes bases ;

- l'abandon du système des potentialités, qui limite la défense des agents en CAPN aux seuls agents présélectionnés par les directeurs locaux.

Ce mode de sélection est contraire aux intérêts des agents que les élu-e-s en CAP locale ont mandat de défendre. Il n'est pas question pour notre syndicat de cautionner ni de participer au classement des « plus méritants », cette responsabilité incombe à l'administration.

Nous refusons d'opposer les agents entre eux.

C'est le sens que nous entendons donner au vote que nous émettrons au cours de ces CAP locales.

Les questions que nous souhaitons poser en préalable :

- Quelles sont les potentialités de promotion pour le Morbihan ?
- Quelles possibilités d'ajouter des noms à la liste des « excellents » et des « très bon » ?

Nos demandes :

- Un vote global sur l'ensemble des listes et non pas candidat par candidat
- La défense de tous les dossiers pour lesquels nous avons un mandat
- À l'avenir, disposer de délais supplémentaires pour préparer ces CAPL et contacter les candidats. Convoquées après les vacances scolaires, le délai de préparation est très insuffisant.

Vannes, le 6 novembre 2014